



DELIBERATION DU CONSEIL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 01/02/2023

Référence
2023_02_03

L'an 2023 et le mercredi 1^{er} février, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de Brest métropole sous la présidence de CUILLANDRE François, Président.

Objet de la délibération
Affectation du résultat 2022

Présent.e.s :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BONNARD-LE FLOC'H Frédérique, CARO Pauline, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick, GUILLORÉ Alexandra, GODEBERT Viviane ; LAMOUR Marguerite, MALGORN Bernadette, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, GUÉVEL Yann, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Arnel, GOSSELIN Jacques, GOURVEZ Jean-Yves, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LECLERC Patrick, LE BRIS Jacky, LE LORC'H Jean-Michel, MOUNIER Gilles, NÉDÉLEC Yohann, PICHON Ronan, RAPIN Raphael, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TRÉGUER Jean-François.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	32	39

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à GUÉVEL Yann, MORVAN Anne-Sophie à GOSSELIN Jacques, MM. BELE Christophe à BALCON Claudie, DU BUIT Yves à CAP Dominique, GOURTAY Michel à QUIGUER Tifenn, POUPON Julien à GUILLORÉ Alexandra, PRIGENT Pascal à SALAUN Gilles, ROUDAUT Stéphane à Arnel GOURVIL.

Date de la convocation
24/01/2023

Excusé.e.s :

Mmes : CHEVALIER Christine, TOURNIER Emmanuelle
MM. : GOALEC Bernard, GOUÉROU Jacques, QUILLÉVÉRÉ Bernard

Date d'affichage
24/01/2023

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes KERMAGORET Lucie, LAOUANAN Annaik, LE BARS Mickaèle, RIOS Laura - MM : CANN Thierry, LUCEA Yannick, SIEH Tayeb-Alexandre

Vote
A l'unanimité
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 1

A été nommé secrétaire : M. Dominique CAP

Objet de la délibération : Affectation du résultat 2022

Les instructions comptables M57 confient à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Solde d'exécution de la section de fonctionnement 2022 : - 30 661,05 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2022 : 16 544,66 €

Excédent de la section de fonctionnement 2021 à affecter en 2022 : 183 407,34 €
Excédent de la section d'investissement 2021 à affecter en 2022 50 586,47 €

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Affiché le

ID : 029-200033736-20230201-2023_02_03-DE

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002) : 152 746,29 €

Affectation à l'excédent reporté d'investissement (R001) : 67 131,13 €

Il est demandé au Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest d'approuver l'affectation du résultat présenté.

Décision du Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

À l'unanimité des votants, le Conseil du Pôle métropolitain du Pays de Brest approuve l'affectation du résultat présenté.

À Brest,

Le Président,

François CUILLANDRE